



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E83828

VALABLE JUSQU'AU

05/10/2026

ÉDITÉ LE 18/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC SAINT DENIS 95B437

Siret : 402 013 767 00031

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 38 76

Assurance Responsabilité Travaux :

ERGO SV75085937

Assurance Responsabilité Civile :

ERGO SV75085937

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : RINGUIN SARL

103 RUE RUISSEAU DES NOIRS
9000 HLM TAMERLAN
97400 SAINT-DENIS

Téléphone : 02 62 29 51 31

Fax :

Portable : 06 92 60 79 90

Responsabilité légale :

RINGUIN COUROUVY THIERRY CO-GÉRANT / RINGUIN COUROUVY
CHRISTELLE CO-GÉRANTE

Site Internet :

E-mail : administration@ringuinsarl.re

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 1 566 463

Tranche de classification : CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	17	08/09/2023
6223	Revêtements résilients (pvc, caoutchouc, linoléum et assimilés) (Technicité supérieure)	17	08/09/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.